

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00363HN Relatex k

Date de révision: 01.01.2017

Code du produit: PP-00363

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PP-00363HN Relatex k

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Usage professionnel de lessives pour le lavage du linge (Adoucissants d'eau, agent renforçateur de lavage)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: vanBaerle AG
 Rue: Schützenmattstrasse 21
 Lieu: CH-4142 Münchenstein
 Téléphone: 0041 61 415 91 11 Téléfax: 0041 61 415 92 22
 e-mail (Interlocuteur): vanbaerle@vanbaerle.ch
 Service responsable: Gefahrgutbeauftragter / 0041 61 415 91 11

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique 145 (international 0041 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de le règlement (CE) n o 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide silicique, sel de potassium (Ratio molaire K2O : SiO2 = 1 : <= 1.6)

hydroxyde de potassium, potasse caustique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00363HN Relatex k

Date de révision: 01.01.2017

Code du produit: PP-00363

Page 2 de 9

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution aqueuse, alcaline.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
1312-76-1	Acide silicique, sel de potassium (Ratio molaire K ₂ O : SiO ₂ = 1 : ≤ 1.6)			5 - < 10 %
	215-199-1		01-2119456888-17	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H290 H314 H318			
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			1 - < 5 %
	215-181-3	019-002-00-8	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H302 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % polycarboxylates.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00363HN Relatex k

Date de révision: 01.01.2017

Code du produit: PP-00363

Page 3 de 9

Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Information supplémentaire

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Eliminer les restes avec beaucoup d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible, Explosif.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Protéger contre: Gel, Forte chaleur. Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.
stabilité aue stockage 12 mois.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00363HN Relatex k

Date de révision: 01.01.2017

Code du produit: PP-00363

Page 4 de 9

Ne pas stocker ensemble avec: Acides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potasse caustique (poussières inhalables)	-	2		VME 8 h	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (DIN EN 374)
 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle
 Epaisseur du matériau des gants $\geq 0,4$ mm
 Temps de pénétration (durée maximale de port) ≥ 480 min
 Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Protection de la peau

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
 Couleur:
 Odeur: inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 14

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non applicable

Point d'éclair: non applicable

Dangers d'explosion

Non explosif.

Température d'inflammation: non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00363HN Relatex k

Date de révision: 01.01.2017

Code du produit: PP-00363

Page 5 de 9

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

1.29 g/cm³

Viscosité dynamique:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Gel, Forte chaleur.

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec des métaux comme l'aluminium, l'étain et le zinc avec dégagement de chaleur et formation d'hydrogène.

Réagit avec les : Acides

Les pièces galvanisées, l'aluminium, le polycarbonate et les plaques de cuisson chaudes en vitrocéramique sont attaqués.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
1312-76-1	Acide silicique, sel de potassium (Ratio molaire K2O : SiO2 = 1 : <= 1.6)			
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	IUCLID
	dermique	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	IUCLID
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique			
	par voie orale	DL50 333 mg/kg	Rat	ECHA

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00363HN Relatex k

Date de révision: 01.01.2017

Code du produit: PP-00363

Page 6 de 9

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
1312-76-1	Acide silicique, sel de potassium (Ratio molaire K2O : SiO2 = 1 : <= 1.6)				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 146 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 207 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 146 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit est une solution alcaline. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code d'élimination des déchets-Produit

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses
Le déchet spécial

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00363HN Relatex k

Date de révision: 01.01.2017

Code du produit: PP-00363

Page 7 de 9

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.; hydroxyde de potassium, potasse caustique, Acide silicique, sel de potassium (Ratio molaire K ₂ O : SiO ₂ = 1 : <= 1.6)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.; hydroxyde de potassium, potasse caustique, Acide silicique, sel de potassium (Ratio molaire K ₂ O : SiO ₂ = 1 : <= 1.6)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.; hydroxyde de potassium, potasse caustique, Acide silicique, sel de potassium (Ratio molaire K ₂ O : SiO ₂ = 1 : <= 1.6)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00363HN Relatex k

Date de révision: 01.01.2017

Code du produit: PP-00363

Page 8 de 9

14.3. Classe(s) de danger pour le

8

transport:**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

223, 274

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dégagee:

E1

EmS:

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1719

14.2. Désignation officielle de**transport de l'ONU:**CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.; hydroxyde de potassium, potasse caustique, Acide silicique, sel de potassium (Ratio molaire K₂O : SiO₂ = 1 : <= 1.6)**14.3. Classe(s) de danger pour le**

8

transport:**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y841

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 0 %

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

PP-00363HN Relatex k

Date de révision: 01.01.2017

Code du produit: PP-00363

Page 9 de 9

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Prescriptions nationales

Teneur en COV (OCOV): 0 %

Information supplémentaire

CH: OPAM (Ordonnance relative aux défaillances techniques) - seuil quantitatif: 20 000 kg

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	SU main	SU	PC	PROC	ERC	AC	Spécification
1	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	22	20	35	-	-	30	

SU main: Groupes d'utilisateurs principaux

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)